



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 194-87-2026
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 194-2011
PAR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE VC-532
À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE VC-534

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 194-2011 est entré en vigueur le 18 octobre 2011, date de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. des Laurentides ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'agrandir la zone VC-532 à même une partie de la zone VC-534;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de cette modification;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan de zonage inclus à l'annexe B du règlement de zonage numéro 194-2011 est modifié par l'agrandissement de la zone Vc-532 à même une partie de la zone Vc-534.

Le plan montrant cette modification est joint au présent règlement et en constitue son annexe A.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Jean Simon Lévert
Maire


Caroline Fouquette
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

ANNEXE A - RÈGLEMENT NUMÉRO 194-87-2026

